



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA LUDOBIBLIOTHEQUE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Maître de l'ouvrage :

COMMUNE DE LE TEMPLE
18 route du Porge
33680 LE TEMPLE
Tél. : 05.56.26.51.31
Courriel : mairiedutemple@orange.fr

Personne responsable du marché :
Monsieur le Maire

Comptable public assignataire des paiements :
Monsieur le Trésorier Général de Castelnau-de-Médoc

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : 27 JUILLET 2018 A 12 HEURES

I – PARTIE ADMINISTRATIVE

1 - Dispositions générales du contrat

1.1 - Objet du contrat

Les stipulations du présent Cahier des clauses particulières (CCP) portent sur l'acquisition de mobilier pour la future ludobibliothèque de la commune de LE TEMPLE (33680) dont l'ouverture est prévue en mars 2019.

1.2 - Décomposition du contrat

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, actuellement en vigueur.

3 - Délai d'exécution

Les fournitures devront être livrées pour le 15 février 2019.

4 - Prix

Les prix du marché sont fermes et définitifs.

5 - Modalités de règlement des comptes

Les demandes de paiement seront présentées selon les conditions prévues à l'article 11.4 du CCAG-FCS et seront établies en un original et 2 copie(s) portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- le numéro du marché ;
- la désignation de l'organisme débiteur ;
- la date d'exécution des prestations ;
- le montant des prestations admises, établi conformément à la décomposition des prix forfaitaires, hors TVA et, le cas échéant, diminué des réfections ;

- les montants et taux de TVA légalement applicables ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- la date de facturation.
- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT ;
- le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché.
- la mention de l'assurance professionnelle et sa couverture géographique, pour les artisans immatriculés au répertoire des métiers et les entrepreneurs relevant de l'article 133-6-8 du Code de la sécurité sociale.

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

COMMUNE DE LE TEMPLE

18 route du Porge

33680 LE TEMPLE

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

6 - Pénalités

Le marché est conclu à partir de la date de notification du marché.

Passé le délai d'exécution indiqué dans les pièces du marché, la personne publique appliquera les pénalités de retard fixées forfaitairement par jour calendaire à hauteur de 50 €.

Les pénalités seront dues dès le 1^{er} euro et déduites des sommes dues au prestataire lors du paiement de la facture ou de la situation intermédiaire.

7 - Assurances

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

8 - Résiliation du contrat

8.1 - Conditions de résiliation

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 29 à 36 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5.0 %.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

8.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

9 - Règlement des litiges et langues

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Bordeaux est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

II – PARTIE TECHNIQUE

Sommaire

1. OBJET DE LA CONSULTATION :	5
2. PRESENTATION GENERALE :	5
3. PRINCIPES D'AMENAGEMENT :	7
4. DESCRIPTIF QUALITATIF PAR TYPE DE MOBILIER :	7
5. LES BESOINS PAR ESPACE :	8

Annexes :

Plans du bâtiment et répartition des espaces

1. **Objet de la consultation :**

La commune de Le Temple souhaite procéder à l'aménagement mobilier de sa ludobibliothèque. L'ouverture au public est prévue en mars 2019.

Généralités :

En complémentarité avec le parti pris architectural, le mobilier présentera des qualités esthétiques correspondant à une volonté de concevoir un lieu à la fois accueillant, fonctionnel, moderne et modulable.

Il conviendra de se rapprocher du maître d'ouvrage, la Commune de Le Temple afin de connaître le parti pris architectural. Le mobilier devra être en harmonie avec la gamme de rayonnages choisie.

2. **Présentation générale :**

La population desservie :

Pass'Temple est calibré pour un bassin de population évalué à 600 habitants, au sein d'un territoire intercommunal de 20 000 habitants. Il sera intégré à un réseau existant, actuellement composé d'une médiathèque, de six bibliothèques et de 3 dépôts. Un service de navette permet à tous les abonnés de réserver des documents et de les récupérer sur le site le plus proche de chez eux. L'inscription est gratuite et ouverte à tous sans condition de résidence.

La commune de Le Temple est située sur un axe routier reliant la Métropole bordelaise au littoral Médocain.

Les locaux :

Le local retenu pour la future ludobibliothèque est un ancien préau situé dans le périmètre de la mairie et du bureau de poste, en centre-bourg. D'une surface de 140m², il est composé de trois pièces. Le projet architectural a pour objectif de restaurer et mettre en valeur les poutres apparentes et de créer des ambiances particulières pour chaque espace grâce à l'utilisation de luminaires personnalisés. La hauteur sous plafond est de 4,30 m au plus haut, et de 2m au niveau des poutres.

Les surfaces à équiper sont réparties comme suit : (voir détail plus loin)

- Entrée
- Accueil
- Bureau
- Salle de rangement et d'équipement
- Espace adultes
- Espace jeunes
- Espace enfants
- Espace petite enfance
- Espace détente
- Espace numérique
- Espace lecture et jeu

Le personnel :

Une salariée qui pourra être assistée de bénévoles

Les collections :

Dans cinq ans, le fonds de documents de la ludobibliothèque sera estimé à 4 200 documents tous supports (avec apport BDP) et 7 abonnements (tous publics), soit 3 000 livres et 1 200 jeux de société et jeux vidéo en capacité pleine avec un taux de remplissage des étagères de 80 %.

En 2024, le fonds sera réparti comme suit :

Livres Jeunesse	
Type	Nombre de documents
Albums 0-3 ans	110
Albums jeunesse	290
Romans enfants	350
Romans jeunes	370
Documentaires	220
Bandes dessinées	480
TOTAL	1820

Livres adultes	
Type	Nombre de documents
Fiction	600
Documentaires	380
Bande dessinée	200
TOTAL	1180

Jeux	
Type	Nombre de documents
Jeux d'éveil	285
Jeux de règles 3-6 ans	285
Jeux de règles 6-10 ans	255
Jeux de règles 10 ans et +	200
Puzzles	85
Construction	15
Imitation	30
Jeux vidéo	45
Total	1200

Périodiques	
Type	Nombre d'abonnements
Jeunesse	3
Adultes	4
TOTAL	7

3. Principes d'aménagement :

Définition des espaces : la salle principale est divisée en plusieurs espaces qui correspondent aux différents publics par tranche d'âge qui devront être symbolisés par le mobilier, les luminaires ainsi qu'une signalétique portée aux murs. Aucune cloison ne délimitera les sections.

Sobriété et durabilité : les meubles devront être à la fois solides et d'un style suffisamment neutre pour ne pas passer de mode en quelques années. Leur entretien devra être facile à effectuer.

Adaptation aux publics et à tous les usages : Pass'Temple est conçu à la fois comme un lieu de passage et un lieu où on peut passer un long moment. Le mobilier, et notamment les assises, devra être confortable, accueillant et diversifié (fauteuils, chaises, banquette, poufs, tapis...). On prévoit notamment des tables et chaises de tailles différentes pour que tous puissent s'asseoir confortablement. L'implantation devra permettre une bonne circulation des usagers entre les différents espaces (1,40m entre les rayonnages). Elle devra également tenir compte des personnes à mobilité réduite, notamment en ce qui concerne la circulation et l'accès aux collections.

Transversalité et flexibilité : les livres et les jeux seront rangés sur les mêmes étagères. Il faudra donc tenir compte de la taille des différents types de documents dans le choix des meubles de rangement. Le mobilier présent au milieu de l'espace public devra pouvoir être retiré facilement et rapidement par une seule personne à l'occasion de certaines animations. On privilégiera donc des étagères fixes, aux tablettes amovibles, contre les murs et du mobilier mobile et d'une faible hauteur au milieu.

4. Descriptif qualitatif par type de mobilier :

Les rayonnages :

- Les étagères doivent être en simple face, à placer contre les murs. Le métal et le bois clair (similaire aux poutres une fois restaurées) seront à privilégier.
- Stabilité des travées (réglage possible des pieds)
- Il sera possible de changer la hauteur d'une tablette sans toucher à la tablette voisine.
- Butée arrière pour arrêter les documents
- Possibilité de mettre les tablettes en position inclinée pour la présentation de face.
- Joints latéraux sur étagères ou montants des travées pour éviter la chute ou la torsion des livres
- Arêtes et coins non coupants
- Prévoir des serre-livres en nombre (au moins 2 par tablette)
- Hauteur : 1,80 m maximum en section adulte, soit 5 tablettes ; 1,60 m maximum en section jeunesse, soit 4 tablettes.
- Intégration de la signalétique
- des tablettes pouvant aussi s'incliner pour servir de présentoirs.
- des présentoirs à livres à poser ou à fixer sur les montants des rayonnages.
- les rayonnages présents dans l'espace professionnel pourront être différents de ceux de l'espace public. On privilégiera le fonctionnel à l'esthétique.

Les bacs à albums et bandes dessinées:

- Fonds antidérapants
- Hauteur et profondeur adaptées selon le public
- Séparations aux dimensions des supports (jeux d'éveil, BD, albums)
- Avec des roulettes autobloquantes

Les présentoirs à périodiques :

- Ils devront comporter des bacs de réserve munis de tablettes de présentation inclinées
- Les casiers seront séparés
- Le système d'ouverture des tablettes devra être maniable, résistant, peu bruyant et pouvoir permettre de bloquer la tablette de façon à maintenir le casier ouvert

Tables, chaises, chauffeuses, fauteuils :

- La ligne esthétique devra être si possible la même dans tous les espaces.
- Les tables situées dans l'espace lecture et jeu au quotidien seront rondes, de tailles et de hauteurs différentes.
- Les sièges devront être à la fois légers à transporter, maniables et solides car très sollicités. Ils seront confortables. Les assises seront faciles à entretenir.
- Ils devront comporter des chaises pour enfants et adultes, ainsi que des coussins, des fauteuils et chauffeuses. Un tapis sera installé de manière permanente dans l'espace petite enfance.
- Certaines chauffeuses pourront être de dimension généreuse afin d'accueillir un adulte et un enfant.
- Ces éléments pourront apporter une note colorée et fantaisiste à la bibliothèque.
- Les fauteuils de bureau devront offrir une bonne ergonomie, et être réglables en hauteur.
- Les chaises et tables destinées aux animations de groupes devront être faciles à déplacer et à stocker.
- Le mobilier extérieur devra pouvoir résister aux intempéries. Il sera installé au début de l'été et rangé à l'automne.
- L'espace petite enfance devra proposer un mobilier modulable et confortable, facile à nettoyer.

Le présentoir à documentation :

Situé vers l'entrée, il devra permettre de mettre en valeur les nouvelles acquisitions et les sélections thématiques de livres et de jeux. Sa hauteur ne devra pas dépasser 1,60m. Il sera sur roulettes.

Le chariot de rangement :

Il devra être facile à manier et permettre de poser livres et jeux de manière stable. Il présentera notamment des joues latérales et un séparateur central.

Banque de prêt et de retour :

Elle devra être de dimensions très réduites et sur roulettes de préférence. Elle devra être sur un seul niveau, afin de ne pas mettre de distance entre l'utilisateur et le bibliothécaire. Elle sera complétée par un meuble bas.

5. Les besoins par espace :

Le nombre de documents par espace correspond à une évolution à 5 ans. Dans la mesure du possible, le taux de remplissage ne devra pas excéder 80 % de la capacité du matériel. Le nombre de rayonnages et de bacs est à calculer par le fournisseur en fonction des volumes de collections mentionnés.

Entrée : (3,6 m²)

1 Meuble de présentation

Accueil : (6,20 m²)

- 1 siège (à roulettes)
- banque de prêt
- meuble bas ou un caisson de bureau
- 1 chariot de rangement
- 1 chaise

Bureau : (9m²)

- 1 siège à roulettes
- 1 caisson fermant à clé

Salle de stockage et d'équipement : (14,10 m²)

- Etagères murales sur la partie centrale
- 1 grande table
- 15 chaises empilables
- 4 tables pliables et/ou sur roulettes
- 1 grand tapis (minimum 2m de long)

Espace adultes : (9,6 m²)

- Rayonnages pour 600 romans, 380 documentaires et 50 jeux de société
- Bacs à roulettes pour 200 BD
- 1 à 2 fauteuils en périphérie de l'espace lecture et jeu

Espace jeunes : (11 m²)

- Rayonnages pour 370 romans, 170 documentaires et 150 jeux de société
- 2 à 3 chauffeuses ou assises de type fatboy

Espace enfants : (9,40 m²)

- Rayonnages pour 310 romans et 590 jeux de société et puzzles
- Bacs à roulettes pour 430 BD
- Bacs à roulettes pour 250 albums
- 1 meuble bas ou une table basse pour présenter un jeu symbolique ou un univers
- 1 à 2 fauteuils, chauffeuses ou assises de type fatboy

Espace petite enfance : (9,40 m²)

- Idéalement, une petite cabane.
- Des étagères très basses pour 285 jeux d'éveil et jouets et des bacs pour 110 albums
- 1 tapis
- 1 à 2 chauffeuses

Espace détente : (8 m²)

- 1 meuble bas de rangement
- 1 meuble « revues » pour 7 titres
- 1 table basse
- 4 fauteuils ou 2 fauteuils et une banquette

Espace lecture et jeu : (17,50 m²)

- 1 table ronde taille adultes, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes
- 1 table ronde taille adultes, pouvant accueillir jusqu'à 4 personnes
- 1 table ronde taille enfant, pouvant accueillir jusqu'à 4 enfants
- 10 chaises adultes
- 4 chaises enfants

Espace numérique : (15,7 m²)

- 1 meuble informatique double (2 ordinateurs face à face), de préférence sur roulettes et avec un séparateur central
- 1 meuble télé fermant à clé
- Un canapé ou une banquette facile à déplacer
- 2 à 3 fauteuils de type fatboy ou chauffeuses

Jardin : (120 m²)

- 1 table de jardin
- 6 chaises de jardin
- 1 salon de jardin composé d'une table basse et d'au moins 3 fauteuils.